

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Création de bâtiment de stockage de bois sur la commune principale de l'AIOT 2 Rue des Landes (St Pierre-Montlimart) 49110 Montrevault-sur-Èvre.

La référence de votre dossier est A-3-N0WFTYVCY et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 29/09/2023 à 14h31 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0006303833**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **41967142500215**

Organisme : **APAVE NORD-OUEST SAS**

Fonction : **Chef de projet Environnement**

## Personne morale

N° SIRET **07120033100024**

Raison sociale **ENTREPRISE BREHERET**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**2 RUE MONTREVAULT-SUR-EVRE**

**49110 MONTREVAULT SUR EVRE**

## Signataire

Qualité : **Directeur**

## Référent

Fonction : **Responsable Technique et Commercial**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Création de bâtiment de stockage de bois**

Description des activités :

**L'entreprise BREHERET exploite une installation d'usinage bois. La société projette de réaliser une extension géographique visant à augmenter la capacité de stockage du bois, et à améliorer la gestion des flux. Le projet d'extension comportera : - un local de stockage de bois (900 m3 de bois), - un local de stockage de produits finis (2500 m3 de bois) - une zone quincaillerie. Le site dispose des installations suivantes, déjà en fonctionnement : - un transtockeur situé dans le bâtiment existant et permettant de stocker jusqu'à 700 m3 de bois. - un silo de biomasse d'un volume de 400 m3. - un stockage de panneaux d'un volume de 1350 m3 Dans le cadre du projet la société pourra stocker jusqu'à 5 850 m3.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **OUI**

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R.181 46 du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité ou proximité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **2 Rue des Landes (St Pierre-Montlimart) 49110 Montrevault-sur-Èvre**

X : 395740

Y : 6692080

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

## Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1532	1532-2-b	Stockage de bois ou de matériaux analogues	5850 m3	D	stockage de bois (900 m3), stockage produits finis (2500 m3), transstockeur (700 m3), silo biomasse (400 m3), stockage panneaux (1350 m3)

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

#### **Absence de déchets générés par le stockage de bois**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **D'après la note de calcul D9, le besoin en eau est estimé à 330 m3/h. Ainsi pour l'ensemble du site, le besoin à retenir est de 660 m3 sur 2 heures. Ainsi la société BREHERET va mettre en place 2 bâches de 360 m3 et 300 m3 et qui seront accessibles aux services de secours.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Dans le cadre du projet, la société BREHERET réalisera la création d'un bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie couplé au bassin d'orage et dont le volume sera de 1 060 m<sup>3</sup>. Une vanne de fermeture automatique asservi à la détection incendie permettra de confiner les eaux d'extinction d'incendie dans le bassin de rétention qui sera créé dans le cadre de ce projet. Le bassin et l'implantation de la vanne est localisée sur le plan de masse des réseaux**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)